

2017-3980
2017-09-01

GROUPE	3	HERBICIDE
--------	---	-----------

TRIFLUREX 40 EC
(contient de la trifluraline)

HERBICIDE AGRICOLE

Mode d'emploi pour les provinces des Prairies, l'Est du Canada et la Colombie-Britannique
Herbicide sélectif de prélevée pour la suppression des mauvaises herbes dans un grand nombre de grandes cultures, légumes et plantations brise-vent

CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE

GARANTIE : trifluraline.....412 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION : 17223 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON

CONTENU NET : 10 litres

AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue

Winnipeg, MB R3B 0X1
1-855-264-6262

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24)
En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24)

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU. AVERTISSEMENT – Irritant pour les yeux et la peau. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants et des lunettes protectrices durant la manipulation. Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas entreposer près d'une source de chaleur ou des flammes. Éviter de contaminer la nourriture humaine et animale et les étangs à pisciculture.

Quiconque manipule le produit doit porter un vêtement à manches longues et un pantalon long. En outre, il faut porter des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement ainsi que lors des activités de nettoyage et de réparation.

Ce produit contient un distillat de pétrole à 56 % qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe, l'élimination des déchets ni le nettoyage de l'équipement.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées sous **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des secteurs aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la lisière du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Contient des distillats de pétrole. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Si le produit est entreposé au-dessous de -18 °C, amener le contenu à 15 °C pendant 24 heures. Bien agiter avant l'emploi.

ÉLIMINATION – CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION – CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant)

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

((LIVRET))

GROUPE

3

HERBICIDE

TRIFLUREX 40 EC
(contient de la trifluraline)

HERBICIDE AGRICOLE

Mode d'emploi pour les provinces des Prairies, l'Est du Canada et la Colombie-Britannique
Herbicide sélectif de prélevée pour la suppression des mauvaises herbes dans un grand nombre de grandes cultures, légumes et plantations brise-vent

CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE

GARANTIE : trifluraline.....412 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION : 17223 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON

CONTENU NET : 10 litres

AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Avenue

Winnipeg, MB R3B 0X1

1-855-264-6262

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24)

MODE D'EMPLOI

Lire attentivement toutes les instructions avant d'utiliser TRIFLUREX 40 EC. Si l'on ne suit pas les recommandations, la suppression des mauvaises herbes peut être médiocre et la culture endommagée. TRIFLUREX 40 EC est un herbicide de prélevée qui est appliqué et mélangé ou incorporé mécaniquement dans le sol. Il détruit les mauvaises herbes durant leur germination. Il ne détruit pas les mauvaises herbes établies. TRIFLUREX 40 EC assure une suppression de longue durée des plantules de graminées annuelles et de dicotylédones énumérées ci-dessous.

AVERTISSEMENT : Des populations de sétaire verte tolérante à la trifluraline se sont développées dans un certain nombre de champs de l'Ouest du Canada où l'usage répété de trifluraline est connu. Les produits qui contiennent de la trifluraline ou de l'éthylfluraline (p. ex., TREFLAN, HERITAGE, TRIFLUREX, RIVAL, ADVANCE, FORTRESS et EDGE) ne suppriment pas la sétaire verte tolérante à la trifluraline. Pour retarder la sélection ou réduire la prolifération de sétaire verte tolérante à la trifluraline, éviter l'utilisation répétée de ces produits dans le même champ, ou utiliser un herbicide séparé pour supprimer la sétaire verte tolérante à la trifluraline.

Porter une attention spéciale aux recommandations suivantes :

- Appliquer la dose exacte.
- Appliquer seulement sur les types de sol recommandés (ce qui exclut la tourbe et la terre noire).
- Appliquer seulement dans des sols dont la teneur en matière organique est inférieure à 15 %, secs et en bonne condition d'utilisation. Ne pas traiter les sols qui risquent de devenir saturés d'eau.
- L'incorporation constitue une partie essentielle du traitement. Lorsqu'il est appliqué correctement et dans des conditions normales, TRIFLUREX 40 EC n'endommage pas la culture. Tout facteur de stress comme le sol humide, la profondeur de semis inadéquate, la maladie des semences, la température basse, l'excès de sel dans le sol ou la sécheresse, pourrait endommager la culture traitée avec TRIFLUREX 40 EC.
- On recommande de ne pas utiliser les cultures suivantes après un traitement avec TRIFLUREX 40 EC dans le cycle de rotation : avoine; graminées annuelles à petits grains comme l'alpiste des Canaries; betterave à sucre; fétuque rouge traçante; fléole des prés. Dans des conditions normales, il n'y aura pas de chevauchement. Par contre, les recommandations ci-dessus servent de mise en garde.
- TRIFLUREX 40 EC peut endommager les plants repiqués affaiblis par une condition quelconque et diminuer le rendement de la culture. Pour prévenir les dommages :
 1. Ne planter que des plants repiqués en santé.
 2. Ne pas semer lorsque la température est froide, mouillée ou défavorable.
 3. Suivre à la lettre le mode d'emploi pour l'application et l'incorporation.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à TRIFLUREX 40 EC, herbicide du groupe 3. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à TRIFLUREX 40 EC et à d'autres herbicides du groupe 3. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le TRIFLUREX 40 EC ou les herbicides du même groupe 3 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à ADAMA au 1 855-264-6262.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des utilisateurs portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le site de traitement pendant l'application.

Jeter les vêtements et les autres matières absorbantes qui ont été fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.

Les utilisateurs doivent enlever leurs vêtements immédiatement si le pesticide s'est infiltré dessous. Ils doivent ensuite se laver soigneusement la peau et enfiler des vêtements propres.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Pour réduire les rejets par volatilisation de trifluraline dans l'environnement, ce produit ne doit être appliqué que par temps frais, le matin ou le soir, lorsque la température de l'air est de 15 °C ou moins. Pour réduire encore davantage la volatilisation dans l'atmosphère, il faut procéder à l'incorporation dans le sol tout de suite après le traitement.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre *moyen* de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins du sol ou du couvert végétal.

NE PAS pulvériser ce produit par voie aérienne.

ZONES TAMPONS

L'utilisation des méthodes et de l'équipement suivants NE REQUIERT PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, pulvérisateur intercalaire à écrans protecteurs, traitement localisé et traitement du sol par bassinage.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, parcours, zone riveraine et zone arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bournier, étang, fondrière des Prairies, crique, marais, ruisseau, réservoir et milieu humide) ou de l'habitat estuarien ou marin sensible.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
		habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		habitats terrestres
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Blé semé à l'automne	35	4	3	1	0
	Rutabaga, carottes, piments, tomates, navets blancs, choux frisés fourragers, et colza fourrager	55	5	4	2	1
	Choux de Bruxelles, choux-fleurs et choux marins, et mélilot	70	10	5	2	1
	Luzerne, haricots (haricots communs, haricots secs, haricots noirs, haricots de Lima), féveroles, haricots à gousse comestible, pois, soja, tournesol, lentilles, orge et blé, canola/colza, canola/colza tolérant à la triazine, lin, moutarde et carthame	80	10	5	3	1
	Asperges, brocoli et choux	90	10	5	3	1
	Plantes ornementales ligneuses ou vivaces cultivées en pépinière (au champ ou en contenants), brise-vent (orme d'Amérique, caraganas, frêne vert, pin d'Écosse et orme de Sibérie)	120	20	15	5	1

* Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

MODE D'EMPLOI DANS LES OLÉAGINEUX PRÉPARATION DU TERRAIN

Travailler le sol pour détruire les mauvaises herbes existantes avant d'utiliser TRIFLUREX 40 EC. Lorsqu'on applique le produit dans des champs en chaume, hacher et mélanger à fond les résidus de culture dans le sol à une profondeur de 10 à 15 cm. Les accessoires à disques donnent les meilleurs résultats. Voir le tableau ci-dessous pour connaître les mauvaises herbes supprimées et les cultures homologuées.

APPLICATION

NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

Ajouter la quantité recommandée de TRIFLUREX 40 EC avec de l'eau propre dans le réservoir de pulvérisation pendant le remplissage et agiter à fond. Appliquer dans au moins 100 litres d'eau par hectare (à la volée) à l'aide d'un pulvérisateur à basse pression calibré adéquatement et capable d'appliquer le produit uniformément. Vérifier le pulvérisateur tous les jours pour s'assurer que la calibration est adéquate et l'application uniforme. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur terrestre seulement. Appliquer TRIFLUREX 40 EC à la surface du sol et incorporer dans une même opération si possible. Briser les grosses mottes de terre. Ne pas retarder l'incorporation plus de 8 heures après l'application. Lorsqu'il est appliqué selon le mode d'emploi, TRIFLUREX 40 EC n'endommage pas les cultures qui suivent dans la rotation. Par contre, une sur application, une application irrégulière ou toute autre application excessive risque d'endommager les cultures qui suivent dans la rotation.

INCORPORATION

Pour incorporer, travailler TRIFLUREX 40 EC dans le sol dans deux sens différents. Utiliser une herse à disques en tandem, une disqueuse ou un cultivateur à dents vibrantes pour la première incorporation, et travailler entre 7,5 et 10 cm de profondeur. Faire un disquage croisé à la même profondeur. Faire avancer la herse à disques entre 6,5 et 10 km/h, et le cultivateur entre 10 et 13 km/h.

Ne pas incorporer TRIFLUREX 40 EC au moyen d'un cultivateur lorsque le sol forme une croûte, qu'il y a des mottes ou que le sol est trop mouillé pour que le mélange soit efficace. L'utilisation d'une herse à disques est préférable dans les chaumes. L'incorporation à l'aide d'un cultivateur qui coupe à moins de 7,5 cm ou plus de 10 cm de profondeur peut donner une suppression inégale des mauvaises herbes et endommager la culture. L'incorporation de TRIFLUREX 40 EC au moyen d'un cultivateur à barres, d'une herse ou d'un semoir à houe est inefficace.

TRAITEMENT À L'AUTOMNE

Vérifier les doses et les recommandations pour l'incorporation. Incorporer au moment propice. Appliquer entre le 1^{er} septembre et le gel du sol pour supprimer les mauvaises herbes l'année suivante. On conseille de suivre les deux incorporations à l'automne par un travail superficiel du sol (5 à 8 cm) au printemps avant le semis. Par contre, si cela n'est pas possible, faire la première incorporation dans les 8 heures suivant l'arrosage, suivie d'une deuxième incorporation au printemps lors de la préparation du lit de semence. Toujours incorporer à la profondeur appropriée. (Consulter les recommandations ci-dessous pour le travail du sol au printemps.)

APPLICATION EN ÉTÉ

Vérifier les doses et les recommandations pour l'incorporation. Incorporer au moment propice. Appliquer TRIFLUREX 40 EC sur une terre en jachère entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre. L'incorporation doit se faire dans les 8 heures suivant l'arrosage. On peut prévoir les incorporations subséquentes selon la nécessité de détruire les mauvaises herbes résistantes plus tard dans la saison. Avant le semis du printemps, faire un travail superficiel du sol (5 à 8 cm). (Consulter les recommandations ci-dessous pour le travail du sol au printemps.)

TRAVAIL DU SOL AU PRINTEMPS POUR LA PRÉPARATION DU LIT DE SEMENCE

Au printemps, une fois que le sol est assez chaud pour favoriser la germination, travailler le sol lorsqu'on a fait des applications de TRIFLUREX 40 EC à l'été ou à l'automne. Travailler le sol à une profondeur de 5 à 8 cm à l'aide d'un appareil approprié comme une disqueuse ou un cultivateur à dents vibrantes. Suivre les méthodes recommandées et éviter de transplanter les plantules de mauvaises herbes.

APPLICATION DE TRIFLUREX AVEC DES ENGRAIS LIQUIDES

On peut mélanger TRIFLUREX 40 EC avec des engrais liquides azotés (p. ex., 28-0-0) pour l'application en présemis incorporé ou après la levée incorporée. On peut aussi mélanger TRIFLUREX 40 EC en réservoir avec Avadex BW® et un engrais liquide pour une application après la levée incorporée dans le blé ou l'orge. Suivre toutes les recommandations sur l'étiquette de TRIFLUREX 40 EC concernant la dose par hectare, les cultures homologuées, l'incorporation, les recommandations spéciales, les mises en garde et les mises en garde spéciales. TRIFLUREX 40 EC doit être versé directement dans l'engrais liquide, mélangé à fond et appliquer dès que possible. Il faut assurer une agitation constante jusqu'à la fin du traitement. Appliquer le mélange d'engrais et de TRIFLUREX 40 EC à l'aide d'un pulvérisateur adéquatement calibré. Appliquer le mélange uniformément à la surface du sol. Suivre la méthode ordinaire pour l'incorporation de TRIFLUREX 40 EC.

ESSAI DE COMPATIBILITÉ : Parce qu'il existe une grande variété d'engrais, faire un essai de compatibilité avec une petite quantité d'engrais liquide et de TRIFLUREX 40 EC selon la méthode suivante avant de préparer le mélange en réservoir :

- (1) Verser 500 mL d'engrais liquide dans un bocal de 1 L.
- (2) Y verser 10 mL de TRIFLUREX 40 EC.
- (3) Fermer le bocal et bien agiter.
- (4) Laisser reposer pendant 5 minutes.

TRIFLUREX 40 EC et l'engrais sont compatibles si TRIFLUREX 40 EC reste en suspension. Si TRIFLUREX 40 EC se dissocie rapidement mais forme une suspension facilement lorsqu'on l'agite, on peut utiliser le mélange pourvu d'assurer une agitation constante.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

TRIFLUREX 40 EC supprime les mauvaises herbes suivantes lorsqu'on suit les recommandations :

Graminées annuelles

Folle avoine*
Sétaires verte et glauque (millet sauvage)
Échinochloa pied-de-coq
Digitaire
Brome
Brome de seigles
Éragrostide fétide
Éleusine de l'Inde
Pâturin annuel
Ivraie de Perse

Dicotylédones annuelles

Renouée liseron
Saponaire des vaches
Amarante
Chénopode blanc
Soude roulante
Mouron des oiseaux
Pourpier potager
Renouée
Mollugine verticillée

REMARQUE : *TRIFLUREX ne supprime pas complètement la folle avoine et la renouée liseron, mais il les réprime. Les mauvaises herbes réprimées ne nuisent pas sérieusement à la croissance de la culture.

CULTURES HOMOLOGUÉES DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES SEULEMENT

Colza (canola)	Colza tolérant à la triazine
Tournesol	Moutarde
Haricots secs communs (cultivés, réniformes ou noirs)	Crambe
Pois (cultivés ou de conserve)	Blé
Féverole à petits grains	Orge
Brise-vents transplantés	Lin
Mélilot (printemps seulement)	Carthame
	Lentilles (automne seulement)

L'utilisation de TRIFLUREX 40 EC dans les oléagineux supprime certaines dicotylédones, la folle avoine et la sétaire verte ou millet non tolérant. La sétaire verte ou millet tolérant à la trifluraline ne sont pas supprimés et peuvent nécessiter un autre traitement herbicide après la levée.

DOSES DE TRIFLUREX 40 EC RECOMMANDÉES POUR LES PROVINCES DES PRAIRIES

Culture	Texture du sol		Remarques
	Léger	Moyen ou lourd	
	Sol sableux et loam sableux (teneur en matière organique inférieure à 6 %)	Loam, loam limoneux, loam limono-argileux, limon argileux (tout sol dont la teneur en matière organique est entre 6 et 15 %), loam sabloargileux, argile limoneuse et argile	
Application au printemps	Dose – Litres/hectare		
Colza, tournesol, moutarde, féverole à petits grains, crambe, pois (cultivés et de conserve), haricots secs communs (cultivés, réniformes et noirs), colza tolérant à la triazine, carthame, mélilot	2,0	2,75	TRIFLUREX 40 EC peut être appliqué immédiatement avant ou jusqu'à 3 semaines avant le semis.
Arbres brise-vent (orme d'Amérique, caragana, frêne vert, pin d'Écosse et orme de Sibérie)	5,5	11,0	Appliquer avant le repiquage des plantules. La dose supérieure donne une meilleure suppression des mauvaises herbes et la persistance dans le sol est de longue durée.
Application à l'automne			
Colza, tournesol, moutarde, lin, (ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linoléique), pois, féverole à petits grains, haricots secs communs	2,75	3,5	Appliquer et incorporer entre le 1 ^{er} septembre et le gel du sol.

(de grande culture, réniformes ou noirs), lentilles, colza tolérant à la triazine, carthame.			
Application en été			
Colza, lin, colza tolérant à la triazine, carthame	Tous les sols 4,25	4,25	Appliquer et incorporer entre le 1 ^{er} juin et le 1 ^{er} septembre. On peut faire la deuxième incorporation et les autres incorporations en tout temps jusqu'au gel du sol.

REMARQUE : Ne pas retarder l'incorporation plus de 8 heures après l'application.

SUPPRESSION DE LA SÉTAIRE VERTE (MILLET SAUVAGE) DANS LE BLÉ ET L'ORGE MODE D'ACTION

La plupart des graines de sétaire verte germent dans les premiers 5 cm de sol. Lorsqu'on applique et incorpore TRIFLUREX 40 EC dans cette zone, la germination ne se produit pas. Il faut donc semer le blé et l'orge au-dessous de cette couche (5 à 8 cm de profondeur) pour ne pas endommager les cultures. Appliquer et incorporer TRIFLUREX 40 EC après le semis mais avant la levée du blé et de l'orge.

DOSES RECOMMANDÉES : Sols légers : 1,4 L/ha; sols lourds : 2,1 L/ha

APPLICATION ET INCORPORATION DE TRIFLUREX

Semer à une profondeur de 5 à 8 cm dans un lit de semence bien préparé. Appliquer TRIFLUREX 40 EC avant la levée de la culture, à la dose recommandée (voir ci-dessus) et selon la méthode suivante.

- Utiliser un pulvérisateur à basse pression qui applique le produit uniformément. Calibrer avant l'application. Calculer la dose de TRIFLUREX 40 EC nécessaire. Utiliser au moins 100 L d'eau par hectare dans le réservoir (à la volée). Ajouter TRIFLUREX 40 EC dans le réservoir à mesure qu'on le remplit d'eau propre. Bien agiter.
- Vérifier la calibration du pulvérisateur et l'uniformité de la pulvérisation chaque jour avant de pulvériser et à intervalles réguliers durant l'application.
- La surface du sol doit être propre et exempte de débris, ou avoir été en jachère l'année précédente. Incorporer superficiellement dans les deux sens (voir MODE D'ACTION ci-dessus). Utiliser une herse diagonale, une herse à dents ou tout autre appareil semblable qui se déplace à 8 km/h. Dans la mesure du possible, pulvériser et incorporer en même temps. Incorporer deux fois en moins de 8 heures.

APPLICATION DE TRIFLUREX PLUS AVADEx® BW EN MÉLANGE EN RÉSERVOIR DANS LE BLÉ ET L'ORGE Application après le semis, en prélevée :

RECOMMANDATION : Appliquer seulement sur un sol exempt de débris ou un sol en jachère l'année précédente. Semer à une profondeur de 5 à 8 cm à l'aide d'un semoir conventionnel. Appliquer et incorporer au printemps, après le semis et avant la levée de la culture. Incorporer avec soin superficiellement au-dessus des semences (voir MODE D'ACTION ci-dessus). Utiliser une herse diagonale, une herse à dents ou tout autre appareil semblable. Incorporer dans deux sens différents.

Ajouter AVADDEX BW® à raison de 3,5 L/ha dans le blé et de 4,25 L/ha dans l'orge (à la volée) aux doses de TRIFLUREX indiquées ci-dessus.

APPLICATION DE TRIFLUREX 40 EC AVEC MATAVEN® OU AVENGE® :

Faire un traitement séquentiel contre la sétaire verte (millet sauvage) et la folle avoine dans le blé et l'orge.

- Suivre un traitement de TRIFLUREX 40 EC en présemis incorporé dans le blé et l'orge conformément aux recommandations ailleurs sur l'étiquette. Se reporter aux étiquettes de MATAVEN et d'AVENGE pour les doses, les mises en garde et les restrictions.

CULTURES HOMOLOGUÉES DANS L'EST DU CANADA ET LA COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT	
Colza (canola), haricots secs communs (cultivés, réniformes ou noirs) pois (cultivés ou de conserve) rutabaga luzerne, semée en direct choux-fleurs, semés en direct choux, semés en direct	Chou frisé, fourrage navets blancs, chaume pour fourrage seulement, soya haricots de lima haricots mange-tout féveroles moutarde carottes colza fourrager
Plants repiqués de choux de Bruxelles, brocoli, choux, choux-fleurs, poivrons et tomates	
Plantes ornementales vivaces (espèces ligneuses de pépinière). Plants brise-vent repiqués.	

L'utilisation de TRIFLUREX 40 EC dans les oléagineux supprime certaines dicotylédones, la folle avoine et la sétaire ou millet non tolérant. La sétaire verte ou millet tolérant à la trifluraline ne sont pas supprimés et peuvent nécessiter un autre traitement herbicide après la levée.

Doses recommandées de TRIFLUREX 40 EC dans l'Est du Canada et la Colombie-Britannique				
	Texture du sol			
	Léger	Moyen	Lourd	
	Sableux Loam sableux	Loam, Loam limoneux Limon Loam sablo- argileux	Loam limono- argileux, Limon argileux, Argile limoneuse Argile	
Culture	Dose – Litres/hectare			
Colza, soya, haricots de grande culture (secs et réniformes), haricots mangetout, carottes, féveroles à petits grains, colza, fourrage, choux frisés, fourrage, navets blancs,	1,5	2,0	2,75	Incorporer immédiatement après l'application. Appliquer jusqu'à 3 semaines avant le semis.

chaume pour fourrage seulement				
Luzerne semée en direct, chou, choux-fleurs	1,5	2,0	2,75	Incorporer immédiatement après l'application. Appliquer jusqu'à 3 semaines avant le semis. Le chou et le chou-fleur semés en direct ont démontré une tolérance marginale aux doses indiquées de TRIFLUREX. Dans certaines conditions, l'arrêt de croissance ou la réduction du peuplement peut se produire.
Rutabaga Moutarde	-	2,0	2,75	Incorporer immédiatement après l'application. Appliquer jusqu'à 3 semaines avant le semis.
Plants repiqués : Tomates, choux-fleurs, poivrons, brocoli, chou, chou de Bruxelles	1,5	2,0	2,75	Incorporer immédiatement après l'application. Appliquer jusqu'à 3 semaines avant le semis.
Haricots de Lima, pois (de grande culture et de conserve)	1,5	1,5	2,0	Incorporer immédiatement après l'application. Appliquer jusqu'à 3 semaines avant le semis.
Plantes ornementales : espèces ligneuses de pépinière et vivaces	1,5	2,0	2,75	Incorporer immédiatement après l'application. Appliquer jusqu'à 3 semaines avant le semis.
Plantes ornementales : espèces ligneuses établies de	1,5	2,0	2,75	Appliquer en pulvérisation directe à la surface du sol. Incorporer

pépinière				soigneusement et le plus près possible des plantes ornementales. Éviter d'endommager les racines.
-----------	--	--	--	--

Ne pas appliquer TRIFLUREX 40 EC sur des plantes ornementales de couverture comme Ajuga, Myrte et Pachysandre pour ne pas les endommager.

APPLICATION DE TRIFLUREX 40 EC/LEXONE® ET DE TRIFLUREX 40 EC/SENCOR® COMME MÉLANGE EN RÉSERVOIR DANS LE SOYA

Le mélange en réservoir TRIFLUREX 40 EC/Lexone ou TRIFLUREX 40 EC /Sencor supprime toutes les graminées annuelles et les dicotylédones énumérées sur la présente étiquette, en plus des dicotylédones, y compris l'abutilon, la moutarde sauvage et la petite herbe à poux. La suppression de la lampourde glouteron peut être irrégulière, variant d'assez bonne à excellente. Le mélange en réservoir TRIFLUREX 40 EC/Lexone ou TRIFLUREX 40 EC/Sencor peut être appliqué jusqu'à 10 jours avant le semis. Incorporer adéquatement.

DOSES DE PULVÉRISATION PAR HECTARE

Texture(s) du sol	TRIFLUREX 40 EC	Lexone ou Sencor
Léger [sablo-argileux (a), sable loameux (b)]	1,5 litre	Consulter l'étiquette du produit
Moyen [loam, loam limoneux, sable limoneux, limon argileux]	2,0 litres	Consulter l'étiquette du produit
Lourd [argile limoneuse, loam limono-argileux (c), limon argileux, argile]	2,75 litres	Consulter l'étiquette du produit

- (a) Dans un sol variable y compris des zones de sable léger, appliquer la dose recommandée pour les régions sablonneuses. La culture risque d'être endommagée lorsqu'on applique trop de produit dans ces régions.
- (b) Ne pas utiliser dans un sol léger dont la teneur en matière organique est inférieure à 1 %.
- (c) Dans certaines régions, les sols sablo-argileux et loam limono-argileux sont classés comme des sols moyens ou à forte texture.

AUTRES MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC TRIFLUREX 40 EC POUR UTILISATION DANS LE SOYA

DOSE DE TRIFLUREX EN LITRES PAR HECTARE			
Type de sol			
	Léger	Moyen	Lourd
TRIFLUREX 40 EC incorporé en présemis/Lorox® L et Afolan® F	1,5	2,0	2,75
	Voir les étiquettes de Lorox L et d'Afolan F pour les doses, les autres mauvaises herbes supprimées, les mises en garde et les restrictions.		
TRIFLUREX 40 EC	1,5	2,0	2,75

incorporé en
présemis/Basagran® +
Assist® après la levée

Voir l'étiquette de Basagran pour les doses, les autres mauvaises herbes supprimées, les mises en garde et les restrictions.

ATTENTION

TRIFLUREX 40 EC peut nuire aux cultures s'il n'est pas utilisé strictement selon le mode d'emploi. Il ne peut être utilisé que sur les cultures mentionnées sur la présente étiquette. Les seules céréales pour lesquelles il est homologué sont le blé et l'orge. Il ne peut pas être utilisé sur d'autres céréales comme l'avoine, le seigle ou les graminées. TRIFLUREX 40 EC peut endommager la culture lorsque des conditions comme le sol mouillé, la profondeur inadéquate du semis, les maladies des plantules, les basses températures, l'excès de sel dans le sol ou la sécheresse sont une source de stress pour les plantules. Un traitement avec TRIFLUREX 40 EC risque de ne pas assurer une suppression satisfaisante des mauvaises herbes autres que la sétaire verte (millet sauvage) dans le blé et l'orge.

Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants pour le foin car il n'existe pas suffisamment de données à l'appui de ces utilisations.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU. AVERTISSEMENT – Irritant pour les yeux et la peau. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants et des lunettes protectrices durant la manipulation. Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas entreposer près d'une source de chaleur ou des flammes. Éviter de contaminer la nourriture humaine et animale et les étangs à pisciculture.

Quiconque manipule le produit doit porter un vêtement à manches longues et un pantalon long. En outre, il faut porter des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement ainsi que lors des activités de nettoyage et de réparation.

Ce produit contient un distillat de pétrole à 56 % qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe, l'élimination des déchets ni le nettoyage de l'équipement.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées sous MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des secteurs aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la lisière du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Contient des distillats de pétrole. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Si le produit est entreposé au-dessous de -18 °C, amener le contenu à 15 °C pendant 24 heures. Bien agiter avant l'emploi.

ÉLIMINATION – CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION – CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant)

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

® AVADDEX est une marque déposée de Monsanto Company, USA

- ® MATAVEN est une marque déposée de Shell International
- ® AVENGE est une marque déposée de BASF
- ® AFOLAN est une marque déposée d'Aventis Co.
- ® BASAGRAN est une marque déposée de BASF
- ® LOROX est une marque déposée d'E.I. DuPont & Company
- ® ASSIST est une marque déposée de BASF
- ® SENCOR est une marque déposée de Bayer AG